

VINGT ANS DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE AVEC LE MAROC : ÉCHEC OU RÉUSSITE ?

La coopération française avec les pays en voie de développement est née véritablement, il y a aujourd'hui vingt ans, avec la fin des Protectorats de Tunisie et du Maroc. Notre coopération culturelle et technique avec le Maroc est donc à la fois une des plus anciennes, la plus continue, la moins heurtée, la plus importante par les effectifs de coopérants, et elle a joué un rôle de modèle pour la définition de notre action dans d'autres pays.

L'expérience de ces vingt années est assez riche et donne suffisamment de recul pour qu'il soit possible d'esquisser un bilan. Elle permet en effet de prendre ses distances à l'égard des polémiques et des spéculations qui se sont développées autour des arrière-pensées des partenaires — de la France surtout — et des états d'âme des coopérants. Le dossier de la coopération franco-marocaine contient maintenant assez de réalisations pour que le débat porte sur l'essentiel : la politique suivie, les choix faits, se traduisent-ils concrètement, sur le terrain, par un échec ou un succès de la coopération ?

Trois périodes, de durée et d'importance assez inégales, se sont succédées depuis le retour d'exil de Mohamed V. A l'improvisation des premiers mois a succédé, à travers encore bien des tâtonnements, un effort de structuration avant d'en venir enfin à une action plus réfléchie, concertée et programmée. Tout au long de cette évolution des résultats ont été obtenus, mais les objectifs se sont déplacés, l'organisation de la coopération s'est transformée et, en définitive, les relations entre les parties sont devenues plus égales.

LES IMPROVISATIONS DE L'INDÉPENDANCE

A l'indépendance, réalisée par étapes, l'Administration était à peu près entièrement entre les mains des agents et des services français. En 1956, 34 500 Français servaient dans les administrations du Protectorat (1). Il fallut transférer progressivement les responsabilités aux autorités marocaines, imaginer les mécanismes juridiques définissant, tant à l'égard de la France

(1) Bruno ETIENNE. « Succession d'Etats et condition des habitants ». in : *La Succession d'Etat en Afrique du Nord*. C.N.R.S., 1968, p. 41.

qu'à l'égard du Maroc, la situation des agents français qui continueraient à apporter leur « assistance », déterminer le sort des immeubles et des matériels affectés aux services, fournir les moyens financiers et techniques permettant aux dirigeants marocains d'en assurer le fonctionnement.

Cette passation des pouvoirs, ce transfert des responsabilités furent improvisés au jour le jour, sans hâte, et de façon différente selon les services et les niveaux hiérarchiques. Aucun des deux gouvernements n'avait, semble-t-il, au départ, tant l'indépendance était imprévue et brusquée, de vues très arrêtées sur le processus qui, mettant fin à la colonisation, lui substituerait partiellement et pour un temps la coopération. Dès l'origine, donc, nos relations de coopération se sont nouées de façon pragmatique et ce caractère s'est maintenu depuis. L'idée d'indépendance dans l'indépendance ayant tourné court, il ne s'est pas élaboré alors de doctrine de la coopération que les deux gouvernements se seraient efforcés de mettre en œuvre.

A cette époque, l'objectif essentiel était d'assurer la continuité des services (2). Le souhait légitime de l'opinion marocaine de réaliser la marocanisation de l'administration a largement cédé devant le souci technique de son fonctionnement régulier. La diminution du nombre des agents français, qui fut importante dans les deux premières années de l'indépendance (3), s'explique plus par des départs volontaires que par des licenciements dus à la marocanisation. A ce stade, les rapports entre les deux Etats ne pouvaient guère être égalitaires. Le Maroc était obligé de subir dans les services le poids de la présence française qui commandait leur marche. Le personnel disponible pour remplacer les agents français était rare, insuffisamment formé; qu'ils le veuillent ou non, les Marocains furent obligés d'accepter que les Français restent en place. Ils durent admettre aussi que continuent à s'appliquer à ce personnel étranger des statuts qui avaient été entièrement définis en dehors d'eux. Mais c'est plus la force des choses qui imposa cette inégalité que la volonté du partenaire français.

Dès que les services eurent trouvé leur équilibre sous l'autorité du gouvernement marocain, les deux parties s'attachèrent à élaborer un statut du personnel qui tienne compte de la situation nouvelle et qui continue à fournir aux services marocains le concours dont ils avaient encore besoin pour fonctionner de façon satisfaisante. Il ne s'agissait d'ailleurs plus simplement de maintenir les services mais déjà de les développer.

L'INSTITUTIONNALISATION DE LA COOPÉRATION

Dans le courant de l'année 1957, la coopération s'organise. Trois conventions sont successivement élaborées, concernant la coopération administrative

(2) E. VAN BUU. « L'évolution des modalités juridiques de la coopération franco-maghrébine », in : *Indépendance et interdépendances au Maghreb*. C.N.R.S., 1974, p. 77.

(3) V. MICHEL et J.J. REGNIER. « Aperçu sur la coopération technique française en Afrique du Nord depuis l'indépendance », in : *Mutations culturelles et coopération au Maghreb*. C.N.R.S., 1969, p. 167.

et technique (4), la coopération culturelle (5), l'assistance judiciaire (5). La transition entre l'Administration du protectorat et celle du Maroc indépendant est achevée, il faut maintenant donner des cadres à la coopération, l'institutionnaliser puisque les deux Etats sont décidés à collaborer durablement.

Mais ces accords ne définissent toujours pas une doctrine de la coopération. Aucune finalité de l'utilisation des coopérants, aucune perspective d'évolution de la coopération ne sont esquissées, aucune concertation entre partenaires n'est organisée. L'idée d'une aide au développement est peut-être sous-jacente mais elle n'est pas formulée. Ces incertitudes vont peser pendant près de quinze ans sur la coopération.

La tentation est grande en effet de considérer le recours à la coopération comme un phénomène normal, une routine. Les problèmes de personnel deviennent la préoccupation essentielle des deux partenaires : il faut maintenir les agents en place, en recruter de nouveaux, la coopération se réduit à la fourniture et à la gestion de main-d'œuvre spécialisée. Ainsi, à chaque fois qu'on veut accroître les effectifs d'enseignants, on se tourne vers la France et celle-ci s'efforce — avec plus ou moins de réussite, ce qui explique certaines retouches au texte de 1957 destinées à attirer des candidats — de procurer du personnel. Les coopérants sont le plus souvent utilisés indifféremment des nationaux avec lesquels ils sont interchangeables. Lorsqu'un poste de professeur est à pourvoir, on puise dans le « vivier » d'enseignants marocains et français dont dispose l'Education Nationale. Selon les besoins du Gouvernement marocain et la réussite des « campagnes » de recrutement, les effectifs de coopérants évoluent, avec des à-coups, dans le sens d'une augmentation.

Les problèmes apparents de la coopération se réduisent donc à des questions d'effectifs et de traitement. Le Gouvernement marocain n'en discute pas sur un pied d'égalité avec son interlocuteur français. Il n'a pas de solution de rechange à la coopération française. L'intégration à l'Administration d'éléments nationaux à former sur le tas n'a pas donné d'heureux résultats, les tentatives de recours à l'aide des pays arabes ou francophones ont procuré des fruits insuffisants et parfois amers. Le Maroc est constamment demandeur de l'aide française et il doit en accepter certaines modalités définies en dehors de lui et parfois contre son gré. Le statut des coopérants adopté en 1957 maintient un lien entre leur situation au Maroc et celle qu'ils conservent, ou à laquelle ils sont assimilés, dans la fonction publique française. Les épisodes de leur carrière française se répercutent sur leur situation au Maroc, leur traitement en est changé et évoluera aussi à chaque augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique française. Cette dépendance crée chez les autorités marocaines une irritation latente qui peut devenir très vive en certaines occasions comme par exemple à l'automne 1968 lors des accords de Grenelle.

Cette situation n'était pas saine et les deux gouvernements prirent conscience de l'enlisement dans lequel glissait la coopération. L'élaboration

(4) 6 février 1957, B.O.R.M., 21 juin 1957.

(5) 5 octobre 1957. Publiées au J.O. des 12/1/60 et 14/1/60.

d'un nouvel accord, entreprise une première fois en 1969, devait échouer, les partenaires n'étant pas parvenus à se mettre d'accord sur la répartition de la charge financière. Il fallut attendre le 13 janvier 1972 pour qu'une nouvelle convention soit signée par les deux parties, qui prend place dans ce que Maurice Flory appelle « la seconde génération » des accords de coopération (6).

L'APPARITION D'UNE DOCTRINE DE LA COOPÉRATION

La convention de 1972 repose enfin sur une véritable doctrine de la coopération.

Passage d'une coopération de substitution à une coopération de formation.

La formule unanimement retenue pour caractériser la politique française de coopération n'est pas heureuse, elle n'est ni claire ni cohérente. Les termes de la comparaison : substitution — formation, ne sont pas de même nature, substitution évoque la prise en charge d'emplois qui devraient être tenus par des nationaux, formation suggère l'apport de connaissances, de méthodes, d'éléments de réflexion à un individu. Si, à la rigueur, l'opposition a un sens en coopération technique, elle n'en a aucun dans l'enseignement où tout est formation et où tout peut être substitution.

Quoiqu'il en soit, les deux gouvernements se sont mis d'accord pour faire porter leurs efforts sur une relève progressive des enseignants français affectés à la formation des élèves, et des coopérants techniques dont la qualification n'est pas telle qu'ils ne puissent être remplacés par des nationaux. Priorité sera en contrepartie donnée à l'affectation de personnel dans des emplois de formation des maîtres, ou des formateurs, et dans des postes demandant des compétences hautement spécialisées.

Passage d'une coopération ponctuelle à une coopération programmée.

L'ensemble des actions de coopération est décomposé en un certain nombre de programmes auxquels seront affectés chaque année, en fonction de leur évolution, des moyens financiers, en matériel et en personnel. Chaque programme fait en effet l'objet d'un examen annuel. Ses moyens pourront s'accroître puis diminuer au fur et à mesure qu'il atteint ses objectifs; il est appelé à disparaître un jour.

Ce système permet d'organiser sur une longue période la coopération, de réagir contre une certaine improvisation année par année, opération par opération, qui caractérisait le passé. On se donne les moyens de suivre,

(6) « Etats maghrébins et coopération pour le développement », in : *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine*, C.N.R.S., 1974, p. 241.

à la fois globalement et aussi dans chaque domaine précisément circonscrit, l'utilisation des crédits, son efficacité. Les deux gouvernements cherchent à contrôler et diriger l'évolution de la coopération et s'efforcent de la mener progressivement vers son terme.

Une telle politique correspond à leur intérêt et au souhait de leur opinion publique. Le budget de formation de l'Etat marocain représente environ le tiers du budget général et la part de la coopération y est considérable. Un coopérant lui revient trois ou quatre fois plus cher qu'un agent marocain. Les autorités sont embarrassées pour justifier ces dépenses auprès d'une opinion qui comprend mal les difficultés et les lenteurs de la marocanisation. Le gouvernement marocain se sent vulnérable et désire annoncer dès que possible un dégonflement des effectifs de coopérants et un allègement de sa charge.

De son côté le gouvernement français connaît un peu les mêmes préoccupations. Les milieux parlementaires suivent attentivement la politique de coopération, ils attendent des résultats en rapport avec les sacrifices consentis et souhaitent une diminution corrélative des crédits engagés chaque année. Nos interventions au Maghreb sont particulièrement surveillées, elles représentent en effet à l'heure actuelle encore environ 50 % des sommes consacrées à la coopération. Lors de la discussion du budget de 1975, une mise en demeure a été faite au gouvernement, tant par les représentants de la majorité que par le porte-parole de l'opposition, de procéder à une redistribution géographique des crédits en diminuant la part des trois pays d'Afrique du Nord. Faute de quoi le Parlement serait invité à réduire lui-même en 1976 les crédits demandés.

Les deux gouvernements se sont donc efforcés d'établir ensemble au cours de l'année 1975 un plan de relèvement des coopérants qui, outre sa valeur symbolique, permettra de planifier les efforts qui restent à faire en fonction d'un certain nombre d'échéances. Les relations entre les deux parties sont d'ailleurs depuis 1972 devenues plus égalitaires. Certes le Maroc a dû accepter un partage des charges encore bien lourdes pour lui, certes il n'a pu empêcher que le système indiciaire de la fonction publique française soit simplement camouflé derrière la façade d'une grille *ad hoc* des traitements des coopérants (7). Mais les réunions de la Commission des Programmes, instituée par la Convention, ne sont pas de simples formalités destinées à entériner les propositions françaises. Si le volume de l'aide n'y est peut-être pas négociable et si la France fait beaucoup de mystères avant de le laisser découvrir à son partenaire, des points de vue s'y affrontent cependant sur l'utilisation de cette « enveloppe ». Les Marocains ont l'initiative des programmes, les dossiers présentés à la Commission sont préparés par eux, ils fixent eux mêmes l'ordre de priorité de leurs différentes demandes. Quand la coopération se sera débarrassée des lourdes charges dues à la présence

(7) Il est vrai que les traitements sont gelés pour deux ans et les promotions prises en compte au 1^{er} octobre de chaque année. Mais devant l'augmentation rapide de la valeur du point d'indice en France et la pression des associations de coopérants, les partenaires ont dû accepter une révision exceptionnelle de la grille des traitements au 1^{er} octobre 1975 pour ne pas compromettre le recrutement.

massive de coopérants dans l'enseignement secondaire, nul doute que les Marocains sauront profiter de la liberté d'initiative que leur donne la Convention pour orienter la coopération conformément à leurs vœux.

A travers ces tâtonnements, ces modifications de perspective et de modalités, un bilan de cette coopération peut être tenté dans trois domaines qui recouvrent concrètement la quasi-totalité de ses objectifs :

La formation des élèves

La formation des formateurs

L'aide au développement.

I. — LA FORMATION DES ELEVES

Assurer la formation des jeunes Marocains tel était le but initial de la coopération. Des moyens considérables lui ont été consacrés. Cet objectif reste important, même s'il n'est plus prioritaire.

Depuis 1955, il a fallu faire fonctionner des classes, développer la scolarisation. Les enseignants nationaux étant en nombre insuffisant, le recours aux coopérants a contribué à la réalisation de cet objectif, il a permis d'assurer le fonctionnement du service. L'apport des coopérants français a été décisif à chaque niveau de formation.

1) DANS L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE

A l'indépendance, la majorité des coopérants a été affectée à l'enseignement élémentaire. Dans tous le pays, on a non seulement maintenu les instituteurs français qui le souhaitaient, mais on s'est efforcé d'accroître leur nombre pour faire face à la vague de demandes de scolarisation, qui se manifestait en particulier par l'édification spontanée d'écoles par la population. Notre intervention à ce niveau modeste était normale à une époque où l'enseignement secondaire était assez peu diffusé et où tout naturellement les pouvoirs publics ont fait porter leurs efforts sur la scolarisation dans le primaire. Progressivement, la place des maîtres français dans ce degré d'enseignement a diminué en même temps que des instituteurs marocains étaient recrutés et l'école arabisée (8). A partir de 1969, la marocanisation de l'enseignement élémentaire était totale, plusieurs années avant que l'Algérie ne parvienne à ce résultat, il n'y avait plus aucun instituteur français dans une école marocaine.

(8) Le français est cependant enseigné à partir de la troisième année de l'école élémentaire.

2) DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le nombre des professeurs français dans l'enseignement secondaire s'est constamment accru depuis l'indépendance. Si certaines années, on a pu constater une diminution de l'effectif (exemple : — 947 en 1973-74), ces à-coups résultent des difficultés rencontrées dans le recrutement des coopérants et non d'une volonté délibérée de réduire leurs effectifs. Le Gouvernement marocain a été régulièrement demandeur et les autorités françaises se sont efforcées de lui donner satisfaction.

Depuis 1972 cependant, le Gouvernement français a fait admettre à son interlocuteur qu'il existait des priorités, que la coopération était plus importante dans certaines disciplines que dans d'autres. Le statut du coopérant a été aménagé pour favoriser le recrutement dans ces disciplines et, lors de la discussion des programmes annuels, la France y accorde plus généreusement des postes nouveaux. Les domaines où l'intervention française cherche ainsi à se concentrer sont le français et les disciplines scientifiques.

L'Education Nationale marocaine est parvenue de son côté à réaliser l'arabisation — et donc pratiquement la marocanisation — d'un certain nombre de matières où les Français ont cédé la place à des nationaux. Cette marocanisation, qui constitue un succès pour la coopération, dans la mesure où elle a contribué à la formation des professeurs, a touché successivement la philosophie au cours de l'année 1973-74 et l'histoire et la géographie, où son effet est total depuis la fin de l'année scolaire 1974-1975.

Dans les autres disciplines, la France souhaite, soit bloquer les effectifs à leur niveau actuel — langues vivantes autres que le français, sciences naturelles, etc. — soit même mettre fin à toute coopération — E.P.S., musique, dessin —. Pour cela, elle refuse de prendre à son compte une part du traitement des coopérants, se contentant d'assurer les charges sociales, ou bien même elle s'oppose au renouvellement du contrat lorsqu'il arrive à expiration. Dans la pratique, l'attitude française est un peu moins rigide car elle ne peut ignorer entièrement les besoins démontrés du partenaire marocain que celui-ci n'arrive pas à satisfaire, mais la position de principe est affirmée nettement et le Ministère des Affaires Etrangères espère pouvoir s'y tenir de plus en plus fermement.

D'autre part, la France cherche à privilégier son action dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. C'est à ce niveau que le besoin de concours extérieurs est le plus grand, car les enseignants doivent posséder une qualification professionnelle qui, généralement, est trop peu répandue au Maroc et le déficit de maîtres nationaux est considérable. Là encore, des avantages financiers sont consentis pour encourager les vocations à la coopération et la France est plus disposée à accroître le nombre de postes. Il est d'ores et déjà certain que c'est dans ce deuxième cycle du secondaire que la marocanisation sera la plus lente, en particulier dans les disciplines scientifiques.

3) DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A l'indépendance, les Français avaient le quasi-monopole de l'enseignement supérieur de type moderne (ce qui laisse de côté l'université Qaraouiyine de Fès). Celui-ci était d'ailleurs assez limité (Centres d'études supérieures de Rabat, Centre d'études juridiques de Casablanca) et le nombre des étudiants marocains peu important.

Mais l'enseignement supérieur devait se développer très rapidement dès 1957-58, année au cours de laquelle fut créée l'université Mohamed V. Cette expansion, qui s'est traduite par une multiplication des établissements et un accroissement considérable, en chiffres absolu et relatif, des étudiants marocains, n'a été possible que grâce au concours des coopérants français. L'équipement scientifique de beaucoup de départements et de laboratoires a, en outre, été financé par la France.

Dans ce domaine, la marocanisation du personnel enseignant a suivi, avec un décalage normal, la progression des effectifs marocains. Elle a concerné d'abord les assistants, puis progressivement les autres corps de l'enseignement supérieur. En outre, la participation française à la formation universitaire a pris fin à la rentrée d'octobre 1973 dans certaines disciplines qui sont ici aussi la philosophie, l'histoire et la géographie. Elle est encore essentielle dans la plupart des Départements de la Faculté des Sciences, à la Faculté de Médecine et dans la formation des ingénieurs, des agronomes et des spécialistes de la gestion des entreprises.

Paradoxalement, la marocanisation a été plus rapide dans le supérieur que dans le second cycle du secondaire. Cependant, même si elle dépasse 50 % des effectifs enseignants à l'Université, elle est encore largement insuffisante et certaines réalisations comme l'ouverture d'une seconde Faculté de Médecine à Casablanca ne seraient pas possibles sans l'aide extérieure.

A ces contributions à la formation sur place, il faut ajouter l'accueil, par les établissements français d'enseignement supérieur, de très nombreux étudiants marocains — environ 5 000 à l'heure actuelle — dont 600 sont boursiers du Gouvernement français.

Marocanisation achevée dans le primaire, en bonne voie dans le premier cycle du secondaire et dans le supérieur, ces résultats appréciables ont été possibles dans des délais raisonnables grâce à l'action commune des deux gouvernements. Certains diront qu'à ce bilan il faudrait apporter les ombres d'une scolarisation encore très incomplète et d'une baisse de qualité de l'enseignement dispensé. Leur critique est justifiée, mais elle explique aussi les efforts actuels en matière de formation des maîtres.

II. — LA FORMATION DES MAÎTRES

La coopération n'aura vraiment réussi que lorsqu'elle aura formé les maîtres pour assurer la relève. Alors elle pourra disparaître.

Pendant trop longtemps, les deux gouvernements, durement sollicités par les problèmes immédiats et presque quotidiens de la scolarisation des élèves, n'ont peut-être pas suffisamment prêté d'attention à cet aspect et à la définition d'une politique de formation des cadres.

Il faut dire que les données du problème de la formation des maîtres sont complexes et que, au Maroc, certaines jusqu'à maintenant étaient peu encourageantes.

1) LES DONNÉES DU PROBLÈME

Le problème s'articule en deux propositions : pour obtenir des maîtres, il faut qu'il y ait des hommes à former où à perfectionner. Il faut ensuite disposer du temps nécessaire pour les former.

Il faut qu'il y ait des hommes à former.

La transmission du savoir suppose chez celui qui s'y consacre des connaissances et un certain esprit de méthode. Pour faire un instituteur, il est souhaitable de partir de quelqu'un qui a un niveau de formation correspondant à celui acquis après trois années d'études secondaires. Pour former un professeur de 1^{er} cycle, il faut recourir à des candidats qui ont le niveau du baccalauréat; un professeur de second cycle doit avoir le niveau de la licence. Pour un enseignant du supérieur, le cursus est beaucoup plus long encore.

La formation des maîtres va consister à prélever à chacun de ces niveaux un certain nombre d'individus pour les diriger vers les établissements de formation des instituteurs, des professeurs de 1^{er} cycle ou de deuxième cycle. L'importance du flux des diplômés commande le rythme de formation des maîtres.

Ces notions peuvent paraître élémentaires. Elles sont cependant si souvent perdues de vue qu'il a paru nécessaire de les rappeler.

Au Maroc, pour se limiter à la formation des professeurs du 1^{er} cycle, en 1972-73, il y a eu 6 500 bacheliers, en 1973-74, 9 300, et, comme 21 000 élèves étaient inscrits en terminale en 1974-75, les autorités marocaines attendaient cette année un minimum de 13 000 bacheliers. Cette progression

doit se poursuivre dans les prochaines années. Dans ce stock, le Gouvernement marocain s'efforce de puiser les élèves-professeurs du 1^{er} cycle.

Mais il est bien évident que tous ces bacheliers ne se dirigent pas vers l'enseignement et que la proportion de ceux qui s'orienteraient spontanément dans cette voie est relativement faible.

L'une des caractéristiques des sociétés en voie de développement est que le besoin de cadres se fait sentir de façon aussi pressante dans tous les secteurs à la fois de la vie nationale. Un développement équilibré suppose une répartition harmonieuse des cadres nationaux entre ces secteurs. Et il faut bien reconnaître que dans un régime libéral comme le régime marocain — ni sélection, ni orientation dans le domaine de l'enseignement — le secteur privé dispose d'attraits — financiers en particulier — qui l'emportent sur l'austérité de la situation de l'enseignant. Le secteur public lui-même offre d'autres voies dont le statut social et financier est supérieur à celui de l'enseignement. Dans ces domaines concurrents, la saturation n'est pas proche, les besoins sont encore et pour longtemps considérables.

Aussi, tant que le nombre de bacheliers n'a pas atteint un certain étiage, il n'est pas possible de faire face aux besoins d'enseignants dus au développement de la scolarisation et en même temps d'entreprendre la relève des coopérants. En conséquence, la présence des coopérants et, même l'augmentation de leurs effectifs, constituent pour un temps la condition indispensable à l'accroissement du nombre des bacheliers. Elles permettent la création des nouvelles classes destinées à absorber la montée des effectifs.

Evolution des effectifs de coopérants culturels depuis 1972
(Civils + V.S.N.A.)

1/10/72	1/10/73	1/10/74	1/10/75
6 798	5 851	6 076	7 289

C'est cette constatation qui a amené le Maroc et la France, à l'encontre de leurs souhaits initiaux, à prévoir une sensible augmentation des effectifs de coopérants pour la rentrée de septembre 1975. Pour amorcer, puis effectuer sur une grande échelle la relève des coopérants, il faut commencer par accroître le nombre des coopérants. La décision prise en décembre 1974 de recruter des enseignants français supplémentaires n'est pas, comme on pourrait être tenté de le penser, le signe de l'échec de la coopération, elle est au contraire une condition de sa réussite. Il y a un seuil à franchir, un nombre de bacheliers à atteindre qui permettra d'alimenter les Centres de formation. On peut raisonnablement penser que les effectifs de coopérants atteindront leur plafond en octobre 1975 et qu'à partir de la rentrée de 1977 des enseignants seront remis à la disposition de la France. La perspective d'une relève complète dans le 1^{er} cycle peut être envisagée pour le début des années 80.

La même démonstration pourrait être faite pour la formation des professeurs du second cycle. Mais la situation y est plus grave, les vocations d'enseignants, surtout scientifiques, y étant assez clairsemées. En trois ans

le Ministère de l'enseignement secondaire n'a réussi à affecter qu'une quarantaine de mathématiciens dans le second cycle. Les étudiants, leur licence acquise, cherchent à poursuivre un troisième cycle d'études qui améliorera leur qualification et qui leur permettra d'envisager — s'ils restent dans l'enseignement — une affectation dans le supérieur. Ainsi, alors que la Faculté des Sciences de Rabat ne forme pas 10 licenciés de mathématiques par an, il y avait en 1974-75 23 étudiants marocains qui préparaient un doctorat de troisième cycle de mathématiques en France. Il est vrai que la politique des bourses du Ministère français des Affaires Etrangères qui cherchait à venir en aide en priorité aux étudiants désireux d'entreprendre un troisième cycle, a peut être encouragé cette tendance dont on mesure aujourd'hui les inconvénients.

Il faut disposer du temps nécessaire pour former les maîtres.

Le besoin d'enseignants est tellement pressant qu'on peut hésiter à reporter la date d'entrée des candidats dans l'enseignement pour prendre le temps de les former.

Chaque année, le total des enseignants nationaux et des coopérants ne coïncide qu'imparfaitement avec le nombre des postes à pourvoir. Pédagogiquement, il n'est pas concevable de laisser ces postes vacants et politiquement il est dangereux de donner aux élèves et à leurs familles un tel motif de mécontentement.

La tentation est grande alors de jeter dans l'enseignement sans initiation pédagogique préalable des jeunes gens qui disposent des titres universitaires requis et dont on espère qu'ils se formeront sur le tas. Le service est assuré, les emplois du temps sont complets et il n'est même pas certain que les élèves en pâtiront. Tous les ans un bon nombre de professeurs sont recrutés dans ces conditions (plusieurs centaines en français, semble-t-il, à la rentrée de 1974). N'est-ce pas sacrifier le qualitatif au quantitatif, le présent à l'avenir ? Pourtant cette pratique est difficilement évitable et ne pourrait être supprimée par un recours plus large à la coopération. En effet, faute de postulants plus expérimentés, beaucoup de coopérants sont eux-mêmes recrutés alors qu'ils sont tout juste munis de leurs diplômes et n'ont pas d'expérience de l'enseignement. Le système scolaire risque de se ressentir durablement de cet expédient si des possibilités de perfectionnement ultérieures ne sont pas données à ce personnel.

On a pensé en ce sens à créer une sorte de promotion interne et à faire passer, après un recyclage approprié, des instituteurs dans le 1^{er} cycle et des professeurs de premier cycle dans le second. Mais si l'entreprise donne dès maintenant des résultats en ce qui concerne les premiers, elle ne se justifiera pour les seconds que lorsque le 1^{er} cycle aura été entièrement marocanisé (9). D'ici là, prélever un professeur de 1^{er} cycle c'est ouvrir une brèche dans l'emploi du temps d'un établissement avec les inconvénients évoqués. La

(9) Ou dans les disciplines où il aura été marocanisé.

tentative esquissée en 1974-75 par le Gouvernement marocain avec l'aide française d'ouvrir des Centres destinés à former à partir d'enseignants du 1^{er} cycle des professeurs du 2^e cycle a échoué faute de pouvoir y détacher des enseignants en les prélevant sur le 1^{er} cycle.

Ainsi le problème de la formation des maîtres ne peut commencer à être résolu sur une grande échelle que lorsque le système d'enseignement a atteint un certain degré d'évolution. La coopération franco-marocaine a dû tenir compte de ce principe.

2) LES EFFORTS DE LA COOPÉRATION FRANCO-MAROCAINE

Les autorités marocaines et françaises n'ont pas attendu que les conditions *optima* soient réunies pour conjuguer leurs efforts dans la formation des maîtres. Là encore la Convention de 1972 consent aux coopérants dans ce domaine, considéré comme la priorité des priorités, des avantages importants et le Gouvernement français s'efforce de satisfaire en première urgence les demandes marocaines.

— Dans l'enseignement primaire, le départ des coopérants ne signifie pas que la France se désintéresse de la formation des instituteurs. Le corps des instituteurs marocains est nombreux — 25 000 — et la proportion de ceux qui sont bilingues est considérable, mais il faut faire face au développement de la scolarisation et au besoin très réel de recyclage des instituteurs, souvent recrutés sans grandes garanties de compétence dans la période qui suivit l'indépendance.

Des coopérants français sont donc détachés dans les Ecoles Régionales d'Instituteurs (E.R.I.), qui forment les maîtres du 1^{er} degré, et dans les Centres Régionaux de Perfectionnement (C.R.P.) qui, souvent avec l'aide de moyens audio-visuels et le concours de classes d'application, cherchent à améliorer leur niveau. D'autre part, la France participe à la formation permanente de ces maîtres par l'intermédiaire du Centre de Préparation et de Perfectionnement par Correspondance (C.P.P.C.) qui prépare les instituteurs au C.E.N.I. (Certificat d'Etudes National d'Instituteurs) qui est proche du C.A.P. français. Enfin des stages de longue durée en France sont organisés depuis deux ans pour une centaine d'instituteurs qui devraient ensuite être appelés à jouer un rôle de conseil à l'égard de leurs collègues.

— Pour le secondaire, la coopération française s'associe de la même façon à toutes les initiatives du Gouvernement marocain.

Son effort porte en priorité sur les Centres Pédagogiques Régionaux (C.P.R.). Ces établissements sont destinés à former en deux ans à partir du niveau du baccalauréat des professeurs du 1^{er} cycle. Il existe des C.P.R. dans chaque discipline principale (français, mathématiques, etc.) et leur nombre s'accroît d'année en année. On peut dire que les C.P.R. constituent l'instrument privilégié du Ministère marocain pour la formation des professeurs du secondaire. Ce Ministère considère comme prioritaire la relève des coo-

pérants dans le premier cycle — c'est là où les conditions sont les plus favorables — et il concentre ses espoirs et ses moyens sur les C.P.R. Ceux-ci ont accueilli 1 200 élèves en 1974-75, on pense qu'ils en recevront 2 000 à la rentrée de septembre 1975. Même en prévoyant une « déperdition » de 20 %, on voit le nombre considérable d'enseignants marocains qui pourront être affectés dans le 1^{er} cycle dès la rentrée de 1976. Aussi les autorités françaises suivent-elles attentivement les progrès des C.P.R. et les favorisent autant qu'elles peuvent.

La situation est plus médiocre pour la formation des professeurs du second cycle. Peu d'étudiants se dirigent vers l'enseignement après leur licence. Cette désaffection risque de durer aussi longtemps que le secteur privé n'aura pas satisfait tous ces besoins ou que le gouvernement marocain n'aura pas pris des mesures d'orientation obligatoire. Comme en même temps l'expérience des C.P.R. de second cycle est pour l'instant un échec et que l'Ecole Normale Supérieure parvient difficilement à sortir d'une crise qu'elle s'efforce pourtant de résoudre avec le concours de l'E.N.S. française et de la coopération belge, on ne peut qu'être pessimiste sur les chances d'effectuer dans un délai prévisible la relève dans le second cycle du secondaire.

III. — L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Rétrospectivement, l'aide au développement n'apparaît pas comme un objectif prioritaire ni même clairement affirmé de la coopération avec le Maroc. La coopération technique aurait pourtant pu être conçue comme un levier pour le développement du pays, elle n'a joué que fort imparfaitement ce rôle et, en définitive, c'est par ses effets induits que la coopération dans son ensemble a eu une influence sur le développement du Maroc.

1) LA COOPÉRATION TECHNIQUE

La coopération technique a eu du mal à définir sa voie. Ecrasée à l'origine sous la gestion de milliers de coopérants, elle n'a pas trouvé dans ses entreprises de formation et dans les opérations d'aide sur projet, un relai à son action lorsque les effectifs de coopérants diminuèrent.

A l'indépendance les agents en activité dans les administrations marocaines — à l'exception des enseignants — furent rattachés à la coopération technique. Celle-ci devait éviter que des vides n'apparaissent dans les services en fournissant du personnel et en concourant à la gestion de celui-ci, rôle identique à celui de la coopération culturelle. Les effectifs devaient d'ailleurs fondre rapidement, pour s'établir aujourd'hui à quelques centaines d'experts.

Evolution des effectifs de coopérants techniques

1/1/1957	19 595 (Titulaires seulement)	
1/1/1965	3 580 (Titulaires et non titulaires)	
1/1/1973	667	«
1/1/1974	497	»
1/1/1975	414	»

Ce résultat a été atteint sans que soit arrêtée une politique des effectifs, leur évolution a été subie et non pas organisée. Les départs sont venus de la libre volonté des agents beaucoup plus que de leur remise à la disposition de la France par les autorités marocaines une fois leur tâche accomplie ou la marocanisation assurée. En outre le renouvellement des effectifs a été faible. La masse des coopérants a constamment été constituée par des agents déjà en service au Maroc avant l'indépendance. Peu de postes ont été proposés à de nouveaux candidats chaque année — ce qui montre bien que l'on ne savait pas utiliser cette forme de coopération — et, en dépit des divers avantages financiers consentis, sous forme de primes en particulier, le nombre des candidatures a été insuffisant et une crise de recrutement est apparue, qui dure encore (10).

Le rôle joué par ces coopérants n'a pas été négligeable. Là aussi ils ont permis de passer sans secousse trop grave les premières années de l'indépendance. Mais il est regrettable que la relève n'ait pas été organisée et planifiée, et le rôle du coopérant, en particulier pour la formation de son successeur, mieux défini. Beaucoup de temps a été perdu, des agents sont restés alors que leur présence n'avait plus de raison d'être, tout simplement parce qu'ils faisaient partie du « paysage » et que, sentimentalement attachés à eux, les Marocains n'ont pas eu le courage de les pousser vers la porte.

Dans certains services, l'action des coopérants techniques a néanmoins été un succès durable, ainsi dans les P.T.T. Les services de la Santé doivent aussi beaucoup aux médecins et au personnel para-médical français qui ont assuré un travail considérable, en particulier dans certaines parties du bled où ils constituaient la seule présence médicale. Ici l'expérience du recours à des V.S.N.A. a permis de compenser une partie des départs de médecins français mais elle pâtit de la trop grande brièveté de leur séjour (15 mois en 1974).

Actuellement la majorité des coopérants est concentrée, en plus des services de la Santé, dans le domaine de l'agriculture et dans celui des travaux publics. L'accent est mis cette fois sur des secteurs liés au développement et chaque année la France s'efforce de proposer des candidats à un certain nombre de postes définis d'un commun accord. De plus en plus, en outre, les agents sont affectés à des tâches de formation.

(10) Le recours aux V.S.N.A. a cependant permis d'en réduire les effets. Malheureusement les Marocains se sont révélés souvent malhabiles à utiliser ce personnel plein de bonne volonté mais mal préparé à la coopération et au séjour trop bref.

Répartition des coopérants au 1^{er} septembre 1975

Travaux Publics et Urbanisme	63	
Santé	166	+ 11 (fac. Médecine)
P.T.T.	26	
Finances	13	
Intérieur	15	
Commerce — Mines	16	
Agriculture	78	
Divers	27	

A côté du concours apporté directement au fonctionnement du service, la coopération technique s'est efforcée de former des cadres, soit sur place en affectant du personnel dans les écoles d'ingénieurs, soit par l'envoi en France de boursiers et de stagiaires. Mais cette action n'était reliée ni à un plan de relève progressive des coopérants ni à une volonté de privilégier les secteurs qui apparaissaient comme prioritaires pour le développement. Le libéralisme déjà signalé des autorités marocaines en matière de formation des cadres, ne permettait guère à la France d'ailleurs d'avoir une influence sur le choix de leur carrière par les jeunes Marocains. Elle n'est pas parvenue par ses bourses d'études ou de stages à les inciter à marquer une préférence pour tel domaine considéré comme plus bénéfique pour le pays. Aujourd'hui encore nous proposons des bourses plus en fonction de nos possibilités d'accueil que des besoins prioritaires du Maroc en cadres.

En définitive, la forme d'intervention qui aurait pu contribuer le plus efficacement au développement du pays est l'aide sur projets de « programme élargi ». Sous ce nom, pendant douze ans, de 1960 à 1971, la France a consacré des sommes relativement importantes à une série d'opérations choisies pour leur influence sur le développement économique et social. Il s'agissait de pré-investissements, d'études, d'équipements, de mises en valeur effectués sur plusieurs années dans les domaines les plus variés (11). Il y avait là l'amorce d'une véritable coopération pour le développement qui préfigure ce qui pourrait être fait sur une plus grande échelle lorsque la charge financière de l'entretien des coopérants se sera allégée. Les programmes prévus par la Convention de 1972 fournissent dès maintenant un moule juridique tout à fait adapté à cette action qui devrait permettre à la coopération technique d'accroître son importance relative au fur et à mesure que la coopération culturelle atteindra ses objectifs.

2) LES EFFETS INDUITS DE LA COOPÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT

Même s'il n'y a pas eu d'insertion délibérée de la coopération dans la politique de développement du Maroc, les interventions françaises par leur

(11) L'une des faiblesses du programme élargi — qui explique en partie sa disparition — tenait à l'inadaptation des services de la coopération technique pour réaliser eux mêmes les projets qui leur étaient confiés par les Marocains. Il leur fallait donc contracter avec des entreprises privées et ce procédé n'a pas toujours donné tous les résultats souhaités.

importance, leur continuité, leur diversité, n'ont pas pu ne pas marquer le pays. Le simple choix fait par le gouvernement marocain de coopérer avec la France plutôt qu'avec un autre Etat entraîne sur le plan de la langue, des méthodes, des modèles, une suite de conséquences pour la société et l'économie du pays. Ces effets — qu'il n'est pas possible de mesurer ici — ont fait porter contre la coopération française une série d'accusations lui reprochant essentiellement d'être plus un obstacle qu'un ferment du développement et en outre d'avoir orienté l'évolution du Maroc dans une direction néfaste.

La coopération française a-t-elle été un obstacle au développement du Maroc ?

La thèse se formule ainsi : la coopération française dans le domaine de l'enseignement surtout — c'est à ce propos que la critique est formulée mais elle est valable aussi dans les autres domaines — a empêché les responsables marocains de trouver des solutions nationales aux problèmes de l'enseignement. Elle a masqué les réalités, évité que l'on s'interroge, elle a été anesthésiante. Certes elle a permis au service de fonctionner à peu près normalement, mais en son absence la crise de l'enseignement aurait été éclatante, il aurait bien fallu lui trouver des solutions qui auraient eu le mérite d'être moins onéreuses et moins aliénantes.

Cette thèse, qui est souvent exposée aux coopérants dans des périodes de tension, n'est d'ailleurs pas exempte d'arrière-pensées politiques internes, car elle se poursuit par l'affirmation que les pouvoirs publics seraient incapables en pratique de trouver des solutions, et qu'éclaterait alors une crise politique ouvrant la porte à un changement de régime. En conclusion, la coopération française contribuerait à maintenir l'ordre établi et s'opposerait à la mise en place d'un pouvoir rénové qui serait seul capable de transformer le pays.

L'argumentation est spécieuse. Il faudrait en effet commencer par prouver que l'aide est inefficace, gaspillée, avant de conclure qu'elle ne sert en pratique qu'à maintenir le pouvoir en place. Soutenir que la suppression de la coopération paralysera le fonctionnement des services, créera des désordres, n'est-ce pas d'ailleurs reconnaître que l'aide a au moins le résultat de contribuer à une activité administrative normale ? Est-ce vraiment une conséquence négligeable ? En vérité un gouvernement doit certainement interrompre une coopération dont il vérifierait l'inutilité et s'il a le sentiment qu'elle ne sert qu'à maintenir un pouvoir incapable de résoudre les problèmes du pays. Mais s'il suspend son aide c'est parce qu'elle est inutile et non pour renverser le régime. Agir autrement serait commettre une ingérence majeure dans les affaires intérieures du pays. Est-ce ce que préconisent les tenants de cette thèse ? Dire en outre, que la coopération a empêché les Marocains de comprendre et de relever le défi que leur posait le développement, c'est choisir de résoudre seul en toutes circonstances les problèmes de la société sous-développée. Est-il sûr qu'il soit préférable de relever seul le défi ? N'est-il pas plus efficace de recourir aux bonnes

volontés, mêmes extérieures ? A quoi certains répondent qu'en admettant que le principe du recours à la coopération soit justifié, celle-ci peut être nuisible par ses modalités.

La coopération n'oriente-t-elle pas le développement du Maroc dans des voies néfastes ?

Le reproche fait à la coopération prend alors une autre forme : la coopération tendrait à la reproduction du modèle français, elle serait inadaptée aux besoins profonds, aux réalités de la société marocaine.

La langue française, canal permettant d'accéder à la civilisation moderne, d'entrer en contact avec le monde extérieur, dévaloriserait la langue nationale, créerait des tensions entre classes sociales selon la facilité avec laquelle elle serait apprise et assimilée. Les méthodes d'enseignement, de réflexion, d'accès à la connaissance seraient étrangères au génie de la civilisation arabo-musulmane, elles entraîneraient des perturbations psychiques chez ceux qui y sont formés. La conception de la vie véhiculée par la culture française s'opposerait enfin aux traditions et valeurs nationales. Dépersonnalisation de la société, acculturation des individus, la coopération importerait un moule qui entraverait l'affirmation originale d'une société réellement nationale.

La coopération apporte incontestablement avec elle toutes sortes d'éléments allogènes. Peut-il en être autrement ? Existe-t-il une alternative à la coopération française qui ne comporterait pas ce risque de choc ? Imagine-t-on qu'une coopération avec l'U.R.S.S., le Japon ou les Etats-Unis ne véhiculerait pas avec elle ses modèles et ses valeurs (12) ? Seule peut-être la coopération avec les pays arabes pourrait être plus neutre mais on en connaît les limites actuelles.

D'autre part, si les conséquences des contacts entre les civilisations ne doivent pas être sous-estimées, elles sont dangereuses et non plus enrichissantes surtout si l'un des interlocuteurs veut imposer son modèle à l'autre. Or la coopération française au Maroc s'est efforcée depuis l'origine de proposer et non d'imposer. Elle s'est attachée à respecter les particularismes nationaux et à trouver, chaque fois que cela est possible, des solutions nouvelles. Ainsi dans l'enseignement, les programmes sont propres au système marocain, la progression dans chaque discipline est différente de celle de la scolarité française, la formation mathématique est plus poussée et supérieure à ce qu'elle est en France. Dans le domaine de la formation des agronomes, des ingénieurs, des chefs d'entreprises, des maîtres, des formules originales ont été adoptées. De leur côté, les réalisations du programme élargi coïncidaient avec des préoccupations marocaines.

Il n'y a chez les autorités françaises aucune volonté de recourir systématiquement aux méthodes, aux procédures qui ont cours en France. Au contraire, car c'est une garantie de l'efficacité de la coopération, il existe un

(12) Cf. Maurice FLORY : « Coopération et dépendance au Maghreb », in *Indépendance et interdépendances au Maghreb*, p. 59 et suiv., en particulier p. 70.

souci constant de trouver à chaque occasion une solution adaptée aux réalités marocaines.

Certes la présence de plusieurs milliers de coopérants français n'est pas neutre et la coopération française — comme toute autre — n'est pas désintéressée. Mais ce que la France recherche ce n'est pas l'apparition d'une société aux traits si semblables aux siens qu'elle en ferait sa jumelle. Elle sait bien qu'on ne peut à ce point forcer la nature. Elle veut en revanche maintenir et épanouir un capital d'estime et d'amitié qui, dans la vie des peuples, dans leurs relations, a la même importance que dans la vie des hommes et dans leurs relations.

Les lenteurs, le manque d'ambition et d'imagination, un certain penchant pour la facilité, n'ont peut-être pas permis à la coopération franco-marocaine de porter tous les fruits qu'on aurait pu souhaiter. Des résultats concrets, vérifiables, sont pourtant là. Il faut les apprécier par référence au possible, ayant à l'esprit les obstacles de toute nature rencontrés durant ces vingt ans et qui sont liés pour la plupart aux retards économiques et sociaux du Maroc. Et si maintenant on voit parfois mieux ce qu'il aurait fallu faire c'est grâce à un recul dont ne disposaient pas ceux qui sur le terrain se trouvaient confrontés à l'ampleur des tâches et à l'urgence de les entreprendre.

Les insuffisances viennent surtout de l'absence pendant des années d'une politique rigoureuse de la coopération. Coopérer, pour quoi faire ? La Convention de 1972 a donné à une coopération maintenant majeure des objectifs et les instruments pour les atteindre.

Philippe ARDANT *

* Professeur à l'Université de Paris X — Nanterre.